

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX

COMMUNE D'EYSINES

Nbre de Conseillers Municipaux
en exercice : 35

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 JUIN 2020

N°06

**OBJET : FINANCES – EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE – RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES : DÉBAT**

L'an deux mille vingt le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le dix-huit juin deux mille vingt par Madame le Maire s'est réuni au Théâtre Jean Vilar d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Julien OLIVIER – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA – Mme Sophie DUPRAT – Mme Christine MOEBS – M. Olivier TASTET, Adjoint.

M. Nicolas BARRETEAU – Mme Amandine BETÉS – M. Pierre CHATEIGNER – M. Arnaud DERUMAUX – Mme Marie-Christine GUYOT – M. Éric LACOSTE – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – M. Yves LUCAT – Mme Nathalie MARGUERITTE – Mme Sandrine MARSAN – Mme Anne Gaëlle MC NAB – Mme Mylène MRABET – M. Dominique ORDONNAUD – Mme Fanny PARRA – Mme Laurence PUYOOU – M. Georges RAYNAUD – Mme Laurence ROY – Mme Nadine SANGUINET-JIMENEZ – Mme Karine THIBAUT – M. Serge TOURNERIE – M. Alexandre TOURRET – M. Didier TRAN MANH SUNG – M. Louis-Maxime VIALA, conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. Jean-Luc MESPLÈDE, Adjoint – Mme Charlotte SOYRIS, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien OLIVIER.

Monsieur Jean-Baptiste MAÏTIA présente le rapport suivant :

« Comme pour le budget principal, le vote du budget annexe Régie des Transports doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le débat, qui normalement doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget, peut être tenu lors de la même séance conformément à l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de

continuité budgétaire, financière et fiscale des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Codiv-19. C'est le choix qui est fait aujourd'hui.

Je vous précise que, dotée de la seule autonomie financière, sans personnalité morale, et, depuis le 22 avril 2003, d'une licence de transports intérieurs pour 2 véhicules et 2 chauffeurs mis à disposition par la collectivité de rattachement, la Régie organise :

- . le ramassage scolaire sur 5 jours par semaine pour environ 35 % en 2019 de son activité. Cette compétence est assurée par délégation de Bordeaux Métropole dans le cadre d'un marché de prestations conclu directement par elle.
- . les déplacements scolaires dans la commune et hors du territoire communal à la demande du personnel enseignant en fonction d'un planning préétabli pris en charge financièrement par le budget principal au regard du kilométrage parcouru. Cette activité a représenté aux alentours de 37 % de son activité en 2019.
- . les transports du centre de loisirs municipal notamment, en fonction d'un planning préétabli pris en charge également par le budget principal, pour 22 % de son activité.
- . enfin pour 6 % de celle-ci, les transports organisés dans le cadre des activités jeunesse du centre social ou pour le compte du CCAS pour les personnes âgées.

S'agissant d'un service public classé dans la typologie des services publics industriels et commerciaux (SPIC), la Régie doit équilibrer par elle-même son budget sans recours à subvention du budget principal.

Aussi, les principaux objectifs budgétaires de la Régie des Transports seront, en recettes comme en dépenses, adaptés à la fermeture du service pendant la période de crise sanitaire instaurée à partir du 16 mars tous les circuits de ramassage ayant été suspendus ainsi que les transports pour les services scolaires, le CCAS et le Centre Social :

⇒ En matière de ressources :

- . Faire participer les familles utilisatrices du service de ramassage scolaire en fonction de leur faculté contributive (dégressivité en fonction des fratries et quotients familiaux) et limiter la hausse des tarifs à l'inflation moyenne annuelle de 2019 soit 1,2 %. (IPC hors tabac).
- . Répercuter sur les différents utilisateurs (Budget principal communal, CCAS et Centre Social « l'EYCHO ») le paiement à la régie d'une participation au kilomètre parcouru pour les transports hors circuits de ramassage scolaire (6,20 euros/km depuis le 01.09.2019).

⇒ En matière de charges :

- . Prendre en compte les transports induits par les modifications du calendrier scolaire et dans la mesure du possible les demandes des enseignants.
- . Maîtriser les dépenses courantes de fonctionnement au mieux pour tenir compte du prix du carburant et des nécessaires frais d'entretien et de réparation des deux véhicules, en provisionnant suffisamment les coûts, sachant que, suivant le type de panne et de réparation, le budget à engager peut être très important. Il

faut noter que seuls les circuits de ramassage scolaire sont pris en charge directement par Bordeaux Métropole à hauteur de 90 %. La Régie y participe pour les 10 % restants.

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient en conséquence évoluer de la manière suivante :

	BP 2019	Estimation BP 2020
Dépenses Réelles de Fonctionnement	257 912,98 €	181 000 €

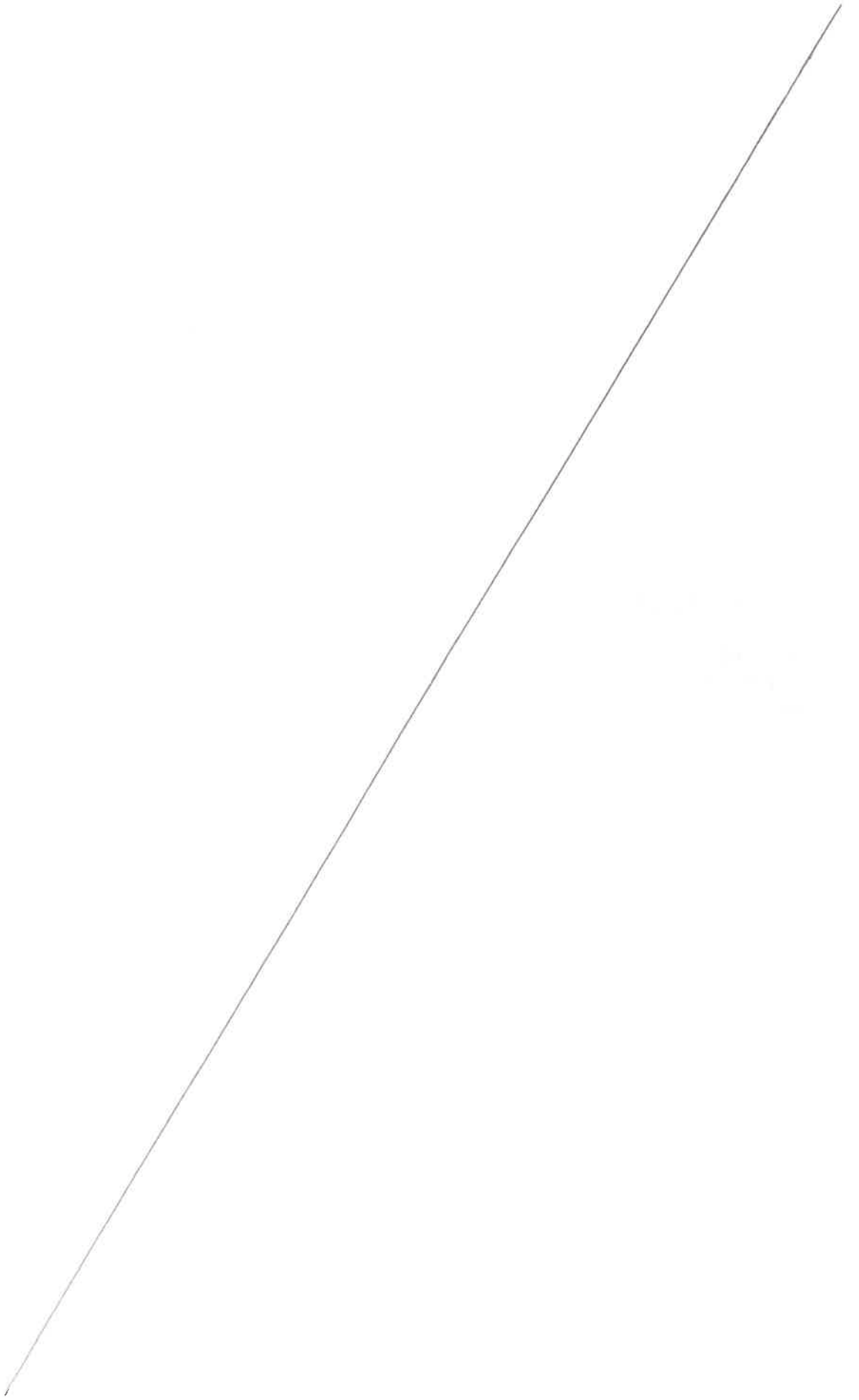
Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du débat tenu à l'occasion de l'exposé du présent rapport d'orientations budgétaires de la Régie des transports pour l'année 2020 ».

Il est pris acte du présent débat, par 31 voix Pour et 4 Contre.

Pour expédition conforme
Le Maire,

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020





20_03814**Identifiant FAST :** ASCL_2_2020-06-30T12-27-37.01 (MI223938521)**Identifiant unique de l'acte :**
033-213301625-20200624-20_03814-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** 06 - Finances - Exercice 2020 - Budget annexe -
d'Orientations Budgétaires : Débat.**Date de décision :** Jun 24, 2020 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. débat d'orientations budgétaires**Acte :** 06 Finances ex 2020 Budget
annexe ROB Debat.PDF

Préparé	Date 30/06/20 à 11:34	Par <u>GOBINAU Fabienne</u>
Transmis	Date 30/06/20 à 12:27	Par <u>GOBINAU Fabienne</u>
Accusé de réception	Date 30/06/20 à 12:37	